

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2023

2023.02.08.011

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DES AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 8 février 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Nathalie LOUVEL, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Pierre-Louis BRIÈRE, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Agnès DUMONT représentée par Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nathalie LOUVEL



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article 2121-29

Vu l'avis de la commission de l'équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 1^{er} février 2023 ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 1^{er} février 2023 ;

Considérant que les activités poursuivies par le service urbanisme intéressent les affaires de la Commune ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées sur l'année 2022

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Nathalie LOUVEL

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 09/02/2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 09/02/2023